

Monsieur Supplé Directeur de l'école
française des beaux arts, à Rome.

Paris le 12. Brumaire an 14.

113

Par la lettre que j'ai, Monsieur, reçue de vous sous la date du 12. fructidor dernier, vous m'avez
marqué le desir que j'expliquasse au Ministre de l'Intérieur de qu'elle manière doivent
être portés dans vos Comptes les f. 7107. 96.^e dont il vous a parlé dans sa lettre du
15. Thermidor précédent. vous verrez par la Copie ci jointe, de la lettre que je viens
de lui adresser, qu'il ne s'agit aucunement de les employer, comme recette, dans
aucun compte, et que cette somme vous revient pour solde de vos avances de l'an 12.

Comme j'ai lieu de compter sur la rectification de l'erreur qu'on a faite d'ordonner
au nom de M. Halotel, à la place du mien, les derniers mois que vous avez remis de M. Lavaggi,
je lui écris de vous payer, si vous jugez à propos de les recevoir les f. 9896. 34.^e de
l'ordonnance du 20. floréal au 13. n. 2116., motivée pour solde des dépenses de
l'école de Rome de l'an 12.

Il vous précomptera sur cette somme f. 1936. 18.^e pour la Commission de 2. p. 100. qui m'est
due sur f. 96809. 41.^e montant du bordereau que je lui envoie, de sommes que vous aurez
touchées par ses mains pour l'an 13, au bas duquel il vous passera quittance. Cette
pièce vous servira pour justifier l'emploi de cet article en dépense de lad. année.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. P. Lecanier